



## DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

### Table des matières

A. Généralités.....	5
1. Objet de l'appel d'offres.....	5
2. Les entreprises autorisées à soumissionner.....	5
B. Dossier de soumission.....	5
1. Date limite de dépôt des soumissions.....	5
2. Ouverture des dossiers de soumission.....	6
C. Prix de la soumission.....	6
D. Durée de validité de la soumission.....	6
E. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions.....	7
F. Spécifications du marché.....	7

- **Lot N°01** : Semences de Niébé de niébé de variété David (rouge), Arachide de variété fleur et 11 Patate douce à chaire Orange pour Commune Maniry

- **Lot N°02** : Semences de Niébé de niébé de variété David (rouge), Arachide de variété fleur 11 et Patate douce à chaire Orange pour Commune Antaly

- **Lot N°03** : Semences de Niébé de niébé de variété David (rouge) Arachide de variété fleur 11 et Patate douce à chaire Orange pour Commune Ankilimivory

- **Lot N°04** : Semences de Niébé de niébé de variété David (rouge) Arachide de variété fleur 11 et Patate douce à chaire Orange pour Commune Beara

- **Lot N°05** : Semences de Niébé de niébé de variété David (rouge) Arachide de variété fleur 11 et Patate douce à chaire Orange pour Commune Vohitany

1. Quantité par commune
2. Lieux de livraison
3. Date de livraison

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique pour l'urgence, le projet AINA 2023 à travers le financement de l'USAID/BHA, recherche un (des) fournisseur(s) ou un centre de production de semences certifiées capable de remplir les conditions sollicitées par le projet.

## **I. Contexte et justification**

Le projet AINA 2023 intervient au niveau des cinq communes de Maniry, Ankilimivory, Antaly, Beara, Vohintany, à travers sa composante AGRICULTURE. Le projet vise à améliorer la résilience des ménages face aux chocs climatiques en encourageant l'utilisation des pratiques agricoles intelligentes face au climat, les bonnes pratiques agricoles et ainsi, répondre à leurs besoins alimentaires.

Pour atteindre le résultat attendu #3 du projet, le projet veut renforcer les capacités techniques des ménages bénéficiaires et leur octroyer des semences certifiées. Chaque lot est divisible par type de semence et par commune :

- **Lot N°01** : Semences de Niébé de niébé de variété David (rouge), Arachide de variété fleur et 11 Patate douce à chair Orange pour Commune Maniry
- **Lot N°02** : Semences de Niébé de niébé de variété David (rouge), Arachide de variété fleur 11 et Patate douce à chair Orange pour Commune Antaly
- **Lot N°03** : Semences de Niébé de niébé de variété David (rouge) Arachide de variété fleur 11 et Patate douce à chair Orange pour Commune Ankilimivory
- **Lot N°04** : Semences de Niébé de niébé de variété David (rouge) Arachide de variété fleur 11 et Patate douce à chair Orange pour Commune Beara
- **Lot N°05** : Semences de Niébé de niébé de variété David (rouge) Arachide de variété fleur 11 et Patate douce à chair Orange pour Commune Vohitany

Cet appel d'offres est lancé pour identifier les fournisseurs potentiels capables de répondre à ces besoins selon les quantités et qualités voulues au niveau des lieux indiqués.

## **II. Objet de l'appel d'offres**

La dotation de semences vivrières pour la campagne 2024-2025 a pour objectif d'encourager l'utilisation des pratiques agricoles intelligentes face au changement climatique et répondre aux besoins alimentaires des ménages. Ceci afin d'atténuer l'impact de la perte de produits agricoles et garantir des pratiques agricoles plus durables et respectueuses du climat.

## **III. Composition de l'offre**

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra trois parties distinctes :

- Une offre technique
- Une offre financière
- Les échantillons et type d'emballage sont à envoyer au Bureau d'ADRA MADAGASCAR en face EPP Ambatomaro/ ou au Bureau d'ADRA AINA 2023 Ampanihy à Tanambao en face Hotel Sharon



## A. Généralités

### 1. *Objet de l'appel d'offres*

Le présent appel d'offres a pour objet l'exécution, pour le compte du projet AINA 2023 et selon les conditions du contrat et la spécification du marché, la fourniture de semences certifiées et des paires de gants de qualité.

### 2. *Les entreprises autorisées à soumissionner*

Sont autorisés à participer au présent appel d'offres tous les fournisseurs ou producteurs de semences vivrières certifiées par le SOC et ayant une carte professionnelle adéquate, légalement constituée et en mesure de remplir les conditions d'attributions de marchés selon les lois en vigueur au moment de la publication.

## B. Dossier de soumission

L'offre comprendra obligatoirement les documents ci-dessous, dûment signés par le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'un formulaire à remplir :

1. Une lettre attestant des qualités et des pouvoirs du signataire de l'offre.
2. Le certificat de résidence du signataire de l'offre.
3. Le quitus fiscal pour l'année en cours.
4. Les copies certifiées conformes de la Carte d'Immatriculation Fiscale, du Numéro d'Identification Fiscale, et de la Carte d'Immatriculation Statistique, à jour.
5. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'entreprise.
6. Une déclaration des expériences du fournisseur durant les 3 dernières années indiquant les montants des marchés, les noms des clients, les types de semences et de matériels, l'année.
7. Une copie des certificats de germination des semences délivrée par le SOC.

### 1. *Date limite de dépôt des soumissions*

***Les documents physiques ne sont pas recevables dans le cadre du présent appel d'offres.***

Les offres (protégées par un mot de passe) sont à envoyer par courrier électronique à l'adresse :

[procurement@adra.mg](mailto:procurement@adra.mg) au plus tard le **13 Novembre 2024 à 17h15**.

Le mot de passe sera envoyé uniquement à l'adresse : [rapport@adra.mg](mailto:rapport@adra.mg) avant la date limite.

La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toute soumission non protégée par un mot de passe, ou reçue après la date et l'heure limite de remise des soumissions ne sera pas considérée.

## *2. Ouverture des dossiers de soumission*

L'ouverture des offres aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo le 14 Novembre 2024. Elle sera effectuée par une commission d'ouverture des offres.

La commission d'ouverture des offres procède à l'ouverture des courriers électroniques, vérifie que les offres sont protégées par un mot de passe et que les offres reçues sont conformes aux clauses administratives de l'appel d'offres et informe les parties présentes des noms des soumissionnaires et des montants des offres. Les offres sont paraphées et signées par les membres de la commission d'ouverture des offres. Cette séance est sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties présentes.

La commission d'ouverture des offres ne pourra pas statuer sur la conformité ou la non-conformité des offres lors de cette séance sauf sur les dossiers déposés après la date et heure limite de dépôt des offres qui seront rejetés.

### **C. Prix de la soumission**

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que son offre sera impérativement calculée sur la base du devis quantitatif du dossier d'appel d'offres.

Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités ainsi que le frais de transport jusqu'aux lieux de livraison.

Le prix de la soumission sera exprimé en TMP. Il appartient au soumissionnaire de faire la déclaration des impôts relatifs au marché auprès de l'Etat.

### **D. Durée de validité de la soumission**

Les offres resteront valables et irrévocables pendant **30 jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Dans ce délai de 30 jours, les soumissionnaires seront informés par écrit de l'acceptation ou du rejet de leur offre.

Les conditions et les prix stipulés aux documents d'offres ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de 30 jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, il pourrait être demandé aux soumissionnaires de prolonger la période de validité pour une durée déterminée. Cette demande et les réponses des soumissionnaires se feront par écrit. Un soumissionnaire peut refuser d'accepter la requête sans conséquence sur la soumission. Un soumissionnaire qui a accepté la requête ne pourra pas demander et ne sera pas autorisé à modifier son offre.

Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision.

Les offres seront exprimées en Ariary (MGA) qui sera également la monnaie de paiement, inscrites en chiffres et en lettres.

## E. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions

Une commission au sein de l'ADRA procèdera à l'analyse, l'évaluation et au classement des offres avant d'attribuer le marché aux soumissionnaires les mieux-disant.

Le résultat de l'appel d'offres ne deviendra définitif qu'après une vérification détaillée par la commission d'examen des offres.

En cas de discordance entre les documents présentés et les modèles du dossier d'appel d'offres, ces derniers seront les seuls considérés comme valables.

Tout dossier soumis sans échantillons des semences ni type d'emballages requis selon l'article F-Spécification du marché, ne seront pas analysés.

## F. Spécifications du marché

La passation de marché sera conduite par appel d'offres. Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

La fourniture des semences certifiées sera divisée en cinq lots selon la répartition par commune mais chaque lot étant divisible par type de semence (niébé David rouge, arachide fleur 11 et Patate douce à chaire orange Bora).

### - Emballages :

- Les semences telles que niébé et arachide sont emballées dans un petit sac dont sac de 5kg pour l'arachide et 3 kg pour le niébé, en utilisant les emballages biodégradables pour respecter l'environnement après usage.
- Pour la patate douce à chaire orange, les tubercules seront livrés par filet de 5 kg, dont le poids maximal pour un tubercule est de 150 g.

### - Semences prétraitées :

- Le fournisseur indiquera dans son offre si les semences sont prétraitées avec des pesticides. Si tel est le cas, il indiquera les traitements pesticides effectués sur les semences.

Les ingrédients de traitement des semences approuvés par le bailleur peuvent être consultés à l'adresse web : <https://ecd.usaid.gov/repository/pdf/56918.pdf> .

L'imidaclopride, Thiram sont des ingrédients alternatifs pouvant être utilisés.

- Le fournisseur indiquera dans des étiquettes sur les emballages des semences, les noms des produits ayant été utilisés lors des traitements et les précautions à prendre pour la manipulation des semences, afin d'informer suffisamment les bénéficiaires.

### - Quantité

La quantité des semences se résume par le tableau ci-dessous :

## 1. Quantité des semences par Commune

### LOT N°01 CR de MANIRY

Désignation des semences	Nombre des bénéficiaires	Quantité par bénéficiaire	Unité	Quantité total (kg)	Observation
Niébe	800	3	kg	2400	Variété David de couleur rouge
Arachide	800	5	kg	4000	Variété fleur 11
Patate douce à chaire orange	800	5	kg	4000	A chaire orange de variété BORA en tubercule maximum de poids de tubercule = 150g
TOTAL	800 Bénéficiaires			10400	

### LOT N°02 CR de ANTALY

Désignation des semences	Nombre des bénéficiaires	Quantité par bénéficiaire	Unité	Quantité total (kg)	Observation
Niébe	200	3	kg	600	Variété David de couleur rouge
Arachide	200	5	kg	1000	Variété fleur 11
Patate douce à chaire orange	200	5	kg	1000	A chaire orange de variété BORA en tubercule maximum de poids de tubercule = 150g
TOTAL	200 Bénéficiaires			2600	

### LOT N°03 CR ANKILIMIVORY

Désignation des semences	Nombre des bénéficiaires	Quantité par bénéficiaire	Unité	Quantité total (kg)	Observation
Niébe	140	3	kg	420	Variété David de couleur rouge
Arachide	140	5	kg	700	Variété fleur 11
Patate douce à chaire orange	140	5	kg	700	A chaire orange de variété BORA en tubercule maximum de poids de tubercule = 150g



TOTAL	140 Bénéficiaires			1820	
-------	----------------------	--	--	------	--

#### LOT N°04 CR BEARA

Désignation des semences	Nombre des bénéficiaires	Quantité par bénéficiaire	Unité	Quantité total (kg)	Observation
Niébe	160	3	kg	480	Variété David de couleur rouge
Arachide	160	5	kg	800	Variété fleur 11
Patate douce à chaire orange	160	5	kg	800	A chaire orange de variété BORA en tubercule maximum de poids de tubercule = 150g
TOTAL	160 Bénéficiaires			2080	

#### LOT N°05 CR VOHINTANY

Désignation des semences	Nombre des bénéficiaires	Quantité par bénéficiaire	Unité	Quantité total (kg)	Observation
Niébe	500	3	kg	1500	Variété David de couleur rouge
Arachide	500	5	kg	2500	Variété fleur 11
Patate douce à chaire orange	500	5	kg	2500	A chaire orange de variété BORA en tubercule maximum de poids de tubercule = 150g
TOTAL	500 Bénéficiaires			6500	

## 2. lieux de livraison

Les dates probables de livraison sont détaillées par le tableau ci-après :

Désignation	Date de la livraison	Lieux de livraison par le fournisseur
Niébé et Arachide	Fin Novembre 2024	Livraison sur site
Patate douce à chaire orange	Janvier 2025	Livraison sur site

Ci-après un tableau récapitulatif des sites de distribution par Commune :

Commune: MANIRY			
Commune	Site de distribution	Distance par rapport au Chef lieu de la Commune (en Km)	Observation général
MANIRY	MANIRY CENTRE	0	Accès camion
	Ankilimihamy	10	Accès camion
	Besaly Ankilimamondro	25	Accès camion
	Bokonake I	14	Accès camion
	TSIASIMO	15	Accès camion
	BEKILY CENTRE	18	Accès camion avec passage aux rivières
	BESALY Haut	36	Accès camion avec passage aux rivières

Commune: ANTALY			
Commune	Site de distribution	Distance par rapport au Chef lieu de la Commune (en Km)	Observation général
Antaly	Antaly centre	0	Accès camion
	Belamoty	20	Accès camion

	Ambatomainty	15	Accès camion
	Nihaliandily Centre	13	Accès camion
	Bedeboke centre	25	accès camion avec passage au rivière
	Besaly Bas	18	Accès camion avec passage aux rivières
	Pinjo II	6	Accès camion
	Vohibe Centre	10	Accès camion
	BEVATOII	25	Accès camion

### Commune: BEARA

Commune	Site de distribution	Distance par rapport au Chef lieu de la Commune (en Km)	Observation général
BEARA	BEARA Centre	0	Accès camion de Maniry ou Antaly
	BEFASY	20	Accès camion avec passage au rivière
	Ranohandatse Ambony	5	Accès camion de Antaly
	Andoharano	13	Accès camion de Maniry ou Antaly

### Commune: ANKILIMIVORY

Commune	Site de distribution	Distance par rapport au Chef lieu de la Commune (en Km)	Observation général
Ankilimivory	Betradrake bas	28	Accès camion sur axe Ankilimivory vers Anjamarotea
	Marohola Sud	7	Accès camion sur axe Ankilimivory vers Anjamarotea
	Sarotsatae Bas	15	Accès camion avec passage au rivières
	Ankilimivory Centre	0	Accès camion
	Masiadily	13	Accès camion

**Commune: VOHITANY**

<b>Commune</b>	<b>Site de distribution</b>	<b>Distance par rapport au Chef lieu de la Commune (en Km)</b>	<b>Observation général</b>
VOHITANY	Antranokindria	14	Accès camion de Ejeda vers Fotadrevo
	Vohitane centre	0	Accès camion de Ejeda vers Fotadrevo
	Andranomilitse centre	7	Acces camion passage au riviere
	Amborovoro Tsaratanana	4	Accès camion sur l'axe vers Ejeda
	Bevahy Bas	20	Accès camion sur l'axe Beroy Fotandrevo
	Soamanonga Ouest	30	Accès camion avec passage aux rivières
	Analoalo andido	20	Accès camion sur l'axe Ambatovaky-Beroy
	Belolo Antanimena	20	Accès camion sur l'axe vers Ejeda

### **3. Dates et lieux de livraison**

La date probable de la livraison est en début décembre 2024 sur site de distribution selon la répartition mentionnée dans le tableau ci--dessus